



Département de l'Ain
Arrondissement Bourg en Bresse
Commune de Villars les Dombes

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

*Objet : Délégation de fonctions et de signature à
M. Julien LEDUC, adjoint au Maire*

Date 31/03/2026
Numéro
AG202603A076CG

Le Maire de la commune de VILLARS LES DOMBES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23
Vu le 4ème alinéa du Chapitre I du titre 1er de l'Instruction Générale relative à l'Etat Civil du 21 septembre 1955 (modifiée)

Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 d'élection du Maire et des adjoints

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant à 5 le nombre d'adjoints

Vu la délibération du 20 Mars 2026 d'élection des adjoints au Maire

Vu la délibération en date du 20 mars 2026 fixant les délégations du conseil municipal au Maire

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer aux adjoints au maire un certain nombre d'attributions relevant des affaires communales.

A R R E T E

Article 1^{er} :

M. Julien LEDUC, deuxième adjoint au maire, délégué à l'**action sociale, solidarité, éducation, et jeunesse** assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à ce domaine de délégation, et notamment :

- les dérogations et inscriptions scolaires,
- les décisions et notifications liées à la fixation de la participation de la commune à la prise en charge des élèves,
- les bilans d'activités et financiers des structures liées à la jeunesse (Centre Social, CDL...)
- les demandes de subventions auprès des partenaires associés,

Par ailleurs, **M. Julien LEDUC** assurera en cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Agnès DUPERRIER** **conseillère municipale déléguée au Social, solidarité, éducation et jeunesse**

- les notifications d'aides sociales et les décisions afférentes,
- les demandes de logement social,
- les décisions en matière d'attribution de logement,
- les baux afférents.

Article 2 :

Sont également concernés par cette délégation en matière de finances et administration :

- le mandatement de toutes les dépenses courantes dans le cadre de la présente délégation dans la limite de 1 000 € HT.
- les recettes inscrites au budget communal en lien avec la délégation
- tous courriers et arrêtés réglementaires en rapport avec la présente délégation.

Plus spécifiquement, **M. Julien LEDUC**, assurera en nos lieu et place et en cas d'absence de Mme la 1^{ère} Adjointe, la signature des arrêtés portant admission en soins psychiatriques sans consentement.

Article 3 :

Tous les actes et pièces signés en application de la présente délégation devront porter la mention indicative « *par délégation du Maire* » suivie du nom du signataire.

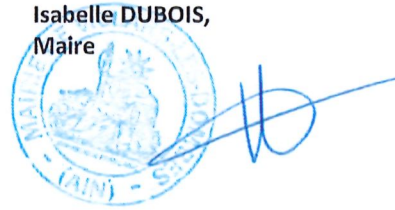
Article 4 :

La Directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ain et au Trésorier.

Fait à Villars les Dombes

Le 31 Mars 2026

Isabelle DUBOIS,
Maire



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le

Signature de l'intéressé :

Julien Leduc
Adjoint
Le 01.04.2026

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien Leduc', written over a horizontal line.

Affiché et publié le :

Transmis au Préfet le :